

SAINT-JACQUES

DE COMPIÈGNE

PAR LE COMTE DE MARSY, MEMBRE TITULAIRE

I.

Histoire de la paroisse.

Jusqu'au douzième siècle, la ville de Compiègne s'est presque complètement élevée autour du palais des rois, situé près de la rivière, dans l'emplacement que saint Louis donna depuis aux Jacobins. Il n'y avait alors, comme paroisse, que l'église de Saint-Germain dépendant, ainsi que les collégiales de Saint-Pierre et de Saint-Clément, de l'abbaye de Saint-Corneille, *l'église de Compiègne*, comme on l'appelait alors.

Une partie de la population s'étant portée vers le Nord-Est de la ville, et les fortifications étant venues à s'élever et à placer Saint-Germain hors des murs, il devint nécessaire de construire de nouvelles églises et de former d'autres paroisses.

En 1199, le pape Innocent III, se rendant aux vœux des habitants, délégua par un bref, Eudes, évêque de Paris, et Hugues, abbé de Saint-Denis, pour régler l'établissement et la délimitation de deux nouvelles paroisses, sous les titres de Saint-Jacques et de Saint-Antoine (1).

(1) Voir pièces justificatives, à la fin de ce travail.

La division de la ville fut ainsi établie : Saint-Germain conserva dans ses limites le territoire resté hors de l'enceinte des fortifications au Sud-Ouest. Dans l'intérieur, une ligne tirée de la porte du pont (vieux pont) à celle de Pierrefonds, en prenant la rue des Marchands et la place du Change, les rues des Lombards, du Plat-d'Étain et de Pierrefonds et continuant par le chemin de Compiègne à Crépy, formait la limite à l'Est de laquelle se trouva Saint-Jacques (*sanctus Jacobus, in urbe Compendiensis*).

Ces limites ne nous paraissent pas avoir subi de modifications, bien qu'elles aient été discutées à deux reprises différentes.

La première fois, en 1700, où il y eut une contestation sur la question de savoir à quelle paroisse appartenaient le donjon et le pavillon qui était au-dessus de la porte du pont et touchant au dernier moulin du Val-de-Grâce. Un accord fait devant M. de Gaya, major de Compiègne, attribua ces constructions à Saint-Antoine (1). Peu d'années après, le curé de cette paroisse réclama la dîme sur une langue de terre située le long du grand chemin de Compiègne à Crépy, alléguant que la limite était formée par le chemin de Pierrefonds. Des titres produits par le curé de Saint-Jacques, et notamment une sentence de 1532, établirent que, dès cette époque et antérieurement, la séparation des paroisses avait été faite, tant dans la ville que dans la campagne, par « une grande rue qui traverse le fauxbourg que l'on nomme Saint-Lazare et cette grande rue continue dans la campagne jusques à la forest par le moyen d'une chaussée et grand chemin qui conduit de Compiègne à Crespy. » (2).

La collation de ces cures fut réservée à l'abbaye de Saint-Corneille, mais les dîmes furent remises aux curés, qui ne portèrent que le titre de vicaires de l'abbaye.

(1) *Mém. mss. du curé de Saint-Antoine*, p. 34. Papiers de l'abbé Auger. Il s'agit bien entendu ici du vieux pont.

(2) *Bibliographie Compiégnoise*, nos 166 et 167.

Ces diverses dispositions furent portées à la connaissance des habitants par une charte de Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons, en 1199, et confirmées par une bulle d'Innocent III, du 24 janvier 1207.

Les prétentions élevées par l'abbaye de Saint-Corneille au sujet des paroisses peuvent, aujourd'hui, nous sembler exagérées, mais il faut se reporter, pour se rendre compte de leur importance, à la situation qu'occupait à cette époque l'abbé de Saint-Corneille.

Fondée par Charles-le-Chauve en 877, l'abbaye de Notre-Dame, qui prit plus tard le titre d'abbaye de Saint-Corneille et de Saint-Cyprien, était une des plus riches de la province de Reims. Son origine et les nombreuses libéralités qu'elle avait reçues de l'Empereur et de ses successeurs faisaient de l'abbé de Saint-Corneille un personnage ecclésiastique fort important. Le pape Jean VIII avait cru devoir lui accorder le droit si envié de l'exemption qui le soustrayait à la juridiction de l'évêque de Soissons et lui déférait les pouvoirs épiscopaux dans l'enceinte des possessions de l'abbaye. En même temps, il recevait du pape l'arme terrible du droit d'excommunication.

Dès lors, on conçoit facilement que l'abbé de Saint-Corneille n'aurait pas voulu se laisser enlever, par la création de cures dans la ville de Compiègne, la suprématie dont il jouissait. Aussi, une des conditions formelles de l'établissement des paroisses fut-elle l'obligation pour les curés de recevoir leur institution de l'abbé et d'être tenus envers lui à certains témoignages publics de respect.

De là, naquirent de nombreuses dissensions, qui commencent à la naissance même de la paroisse ; car, dès février 1202, le doyen, l'archidiacre et le chancelier de Paris étaient délégués par Innocent III pour terminer un différend entre les moines de Saint-Corneille et Simon de Meson, cleric, vicaire perpétuel de Saint-Jacques, au sujet des offrandes faites à cette église. Leur sentence décida que les quatre cinquièmes de ces dons appartiendraient à l'abbaye

et que le dernier serait réservé au curé : La part des moines fut affermée par eux à Simon, moyennant une rente de dix livres.

En 1254, le prieur de Corbie fut envoyé par le pape, comme arbitre, pour rétablir l'accord de nouveau troublé entre l'abbé et les curés des trois paroisses ; il s'acquitta de cette mission avec grand soin et régla avec beaucoup de détails tous les cas qu'il pût prévoir.

En 1287, un arrêt du Parlement rendu à la Pentecôte déclare que l'abbé de Saint-Corneille a seul le droit de « bailler l'Extrême-Onction par ladite ville. » (1).

En 1501, Hugues de Talaru, archevêque de Lyon et abbé de Saint-Corneille, fulmine une sentence d'excommunication contre les curés et prêtres de Compiègne pour avoir, contre l'usage, chanté dans les rues de la ville, sans sa permission.

En 1514, son successeur autorise le curé de Saint-Antoine à faire une procession particulière, mais en 1531, le curé de Saint-Jacques ayant cru pouvoir se dispenser de son autorisation, il lui intente un procès en Parlement.

Peu de temps avant la suppression du titre d'abbé de Saint-Corneille, on mit fin à ces différends par une reconnaissance solennelle, aux termes de laquelle les religieux continuèrent à jouir du droit de faire tous les baptêmes pendant les deux octaves de Pâques et de la Pentecôte (2) ; les cloches des paroisses ne purent sonner pour les naissances et les entrées des princes qu'après celles de l'abbaye ; les curés furent obligés de présenter l'encensoir aux religieux dans les reposoirs de Saint-Corneille ; mais ils

(1) *Restitution d'un vol. des Olim. Inventaire des actes du Parlement*, N° 621.

(2) Ces baptêmes avaient lieu à Saint-Corneille, dans la cuve baptismale, formée d'un tombeau antique en marbre blanc, conservé aujourd'hui au Palais de Compiègne et qui est décrit dans les anciens inventaires de l'abbaye et dans la *description historique* publiée en 1770. Cette cuve est reproduite dans les ouvrages de Lambert de Ballyhier et de Pellassy de l'Osle.

reçurent l'autorisation de porter l'étole dans les cérémonies publiques, dans l'enceinte même de l'abbaye.

Le choix des curés fournit, aussi, comme nous le dirons en parlant de plusieurs d'entre-eux, le sujet de nombreux procès entre l'abbesse du Val-de-Grâce et l'évêque de Soissons, celui-ci refusant de reconnaître, soit les doctrines religieuses, soit la capacité théologique des pasteurs choisis par l'abbesse.

Lors de l'érection des paroisses, des églises provisoires avaient été construites de manière à satisfaire immédiatement aux besoins de la population, mais ce ne fut qu'au ^{xiii}^e siècle que s'élevèrent les églises de Saint-Jacques et de Saint-Antoine.

Nous réservons pour la seconde partie de ce travail, la description du premier de ces monuments, mais nous ne pouvons nous empêcher de rappeler que l'église Saint-Jacques n'a pas toujours eu les dimensions qu'elle a aujourd'hui et qu'à une date qu'omet d'indiquer D. Gillisson le curé eut un procès avec les habitants du quartier Saint-Pierre qui prétendaient que cette église était si petite qu'elle ne pouvait contenir tous ses paroissiens (1).

Charpentier, dans son *Séjour Royal*, dit que c'est sous Louis XI, en 1463, que Saint-Jacques fut couvert en ardoises, et il prétend que le roi prit cette résolution parce qu'une « pieuse dame lui remonstra que son chasteau estant couvert d'ardoises, il estoit messéant que l'église de cette grande paroisse ne le fust que de paille et de chaume. » C'est aussi sous

(1) Les habitants du quartier Saint-Pierre soutinrent plusieurs procès pour ne pas venir recevoir les sacrements à Saint-Jacques ; en 1584, notamment, ils s'adressèrent à l'évêque de Soissons pour demander le rétablissement de l'église du prieuré de Saint-Pierre en paroisse, disant que Saint-Pierre avait été paroisse avant Saint-Jacques et n'avait cessé de l'être que par négligence. Après une enquête faite par le promoteur du diocèse, l'évêque ne donna pas suite à leur demande.

Saint-Pierre avait été le lieu de sépulture d'un certain nombre de familles de Compiègne, et lors de l'érection des paroisses, on réserva à ceux qui en avaient l'usage le droit de se faire inhumer à Saint-Pierre. En 1610, le titre du prieuré de Saint-Pierre fut transféré à l'autel de Notre-Dame des Treilles, dans l'église de Saint-Corneille et l'église, avec les cloîtres, dortoirs et jardins, fut donnée aux Minimes.

le règne de ce prince que fut commencée la construction de la tour.

Le tonnerre tomba plusieurs fois dans l'église et notamment en 1516, 1634, 1639 et 1852.

« En 1516, dit D. Gillisson, environ les onze heures du matin, le tonnerre tomba en l'église Saint-Jacques qui y fit un grand débris et abattit le clocher, rompit les fenêtres du portail qui est à main gauche, fondit les gonds des portes, clocha toutes les verrières du chœur, abattit et rompit l'horloge et fit plusieurs autres choses qui seroient trop longues à rapporter, brûla les pieds à deux fillettes, entra dans la maison de Denis Boudard, sans faire mal, passa entre les jambes de Jean Masson et toute la ville ne fut pas plus épouvantée qu'en un assaut général d'un ennemi puissant. »

On voit dans un compte de la ville qu'à la suite de cet événement les gouverneurs attournés firent aux marguilliers de Saint-Jacques, un don de 60 sous (1).

« A six heures du matin, en 1639, que l'on célébrait la messe, dit le même historien, la foudre tomba sur le petit clocher, le brisa en partie en le noircissant et s'en alla courir les chapelles de l'église par dehors et rentrant par la grosse tour, vint vers la chaire du prédicateur et y transporta un garçon, puis visita toutes les chapelles du même costé, sans faire tort à personne qu'aux chapelles où elle fit quelques ruptures, particulièrement à celle de Saint-Claude, d'où remontant dans l'arche de l'église, elle fracassa une pierre et s'en alla. Jamais peuple ne fut plus effrayé que ceux qui étaient en l'église pour entendre la messe. »

La fête du saint patron était célébrée avec un éclat tout particulier. Un usage conservé jusqu'en 1613 était de tirer l'oison sur la rivière, après en avoir demandé la permission à l'abbé Saint-Corneille, auquel

(1) A noble homme Ysaac d'Azincourt et Simon le Plat, marreguellers de l'église Saint-Jacques de Compiengne, a esté payé la somme de soixante solz parisis à eulx donnée pour ladite église pour ayder à recouvrir le clocher de ladite église qui par fouldre avoit esté descouvert (Compte de 1514-1517, folio 88 v. CC. 36).

appartenait la propriété et seigneurie de la rivière. En même temps, les bourgeois de la ville avaient pour habitude de placer des musiciens au haut de la tour et de leur faire exécuter des morceaux d'harmonie en signe de réjouissance (1).

Il existait un office imprimé de Saint-Jacques, contenant outre l'abrégé de la vie de ce saint, l'office complet de la fête et de l'octave, ainsi que celui de translation qui était célébrée le premier dimanche après l'Épiphanie (2). Cet office a été réimprimé en 1822. Il y a au trésor de l'église un livre d'office manuscrit, modèle de calligraphie, exécuté par un enfant de chœur de Saint-Jacques appelé Charles Etienne (3).

La présence des rois à Compiègne fut une source de dons pour la paroisse de Saint-Jacques. Nous avons déjà parlé des libéralités attribuées à Louis XI, nous pourrions, depuis deux siècles, enregistrer de nombreux exemples de la munificence royale.

Ainsi, en mai 1649, la reine Anne d'Autriche ins-

(1) Au nombre des divertissements donnés pour la fête de Saint-Jacques nous devons parler des mystères représentés à Compiègne au commencement du xvi^e siècle et auxquels M. Sorel a consacré un article dans le T. II du *Bulletin de la Société Historique*. En 1502, dit-il, fut joué le *Miracle de Monseigneur Saint-Jacques*, représenté par la confrérie de Saint-Jacques de Compostelle, fondée en l'église des Dominicains. Cette représentation eut lieu en présence des compagnons de Roye, pèlerins de Saint-Jacques.

La confrérie de Saint-Jacques de Compostelle érigée aux Dominicains fut renouvelée à plusieurs reprises, en 1569 d'abord, puis en 1741, par Jean RAUX, natif de Compiègne, pèlerin de Saint-Jacques, en 1693. Les premiers Compiègnais qui allèrent à Saint-Jacques de Galice furent, croyons-nous, les deux fils d'Herbert, dit l'Ecrivain, qui pour avoir vilainé Girart le Boucher de Compiègne furent condamnés, par arrêt du Parlement de Paris du 28 mai 1284, à faire ce pèlerinage. (*Inventaire des Actes du Parlement*. T. I, p. 239).

(2) *Vie et office de Saint-Jacques le Majeur apostre, nouvellement dressé pour la paroisse royale de Saint-Jacques de Compiègne, selon le nouveau bréviaire et le nouveau missel de Soissons*, Paris, imp. Coignard 1750, in-12. — Même office, Compiègne, imp. Escuyer, 1822. Il y a aussi un office complet de Saint-Jacques dans le *livre d'église à l'usage de la Cour, pendant le séjour du Roi à Compiègne*. Compiègne, Bertrand, 1769, in-12.

(3) Almanach de Compiègne, pour 1789. Je possède aussi un office manuscrit de Saint-Jacques de Compiègne, petit in-8^o, exécuté par Ch. Etienne et daté de 1750.

titua dans cette église la confrérie du Saint-Sacrement. L'évêque de Soissons, M. Le Gras, en rédigea les statuts et, le 10 juin, en fit l'ouverture par une grand'messe et une procession solennelle, que suivirent la reine et toute sa cour. En outre, à la requête de cette princesse, Innocent X accorda divers indulgences à cette confrérie par bulle du 2 mai 1649 (1). Le Roi, Gaston d'Orléans et d'autres princes s'y firent inscrire.

Louis XIV donna en 1705 à la fabrique une bannière de velours rouge avec la figure du patron au milieu d'un semis de fleurs de lys. Dix ans auparavant, il avait déjà donné une grille de fer pour remplacer le jubé (2).

En 1766, lors d'une maladie de la reine, Madame Louise envoya à Compiègne une robe pour l'image de la Vierge qui était à Saint-Jacques. Cette robe, de brocard d'or, était accompagnée de deux couronnes et d'un cœur de même métal, le tout, dit un contemporain, se montant au moins à 2000 écus (3).

Lorsqu'il s'agit de recouvrir le chœur de plaques de marbre et de décorer la nef des boiseries sculptées qui y sont encore, Louis XV contribua pour une large part à ces dépenses.

Ces traditions se sont conservées jusqu'à nos jours et Louis XVIII, Charles X et Napoléon III contribuèrent, sur les frais de leur cassette, aux divers travaux exécutés à Saint-Jacques depuis le commencement de ce siècle.

Au dix-huitième siècle, le roi et les membres de la famille royale venaient fréquemment suivre les offices religieux à Saint-Jacques. C'est pour faciliter la venue de Louis XV en carrosse jusqu'au grand portail que furent exécutés, en 1762, d'assez nombreux travaux d'exhumation dans le cimetière,

(1) Voir *le Livre de la Confrérie*, impr. à Soissons chez la veuve Courtois, 1767, in-12. La confrérie avait depuis longtemps cessé ses exercices lorsqu'elle fut rétablie dans le cours de la mission de 1768.

(2) Voir dans la description de Saint-Jacques des détails sur cette grille et sur le jubé.

(3) Mss de Charmolue.

travaux qui furent désapprouvés par le roi qui ordonna de remettre les choses dans leur état primitif. Louis XV venait habituellement en carrosse à huit chevaux, accompagnée des princes (1).

En 1752, il payait une gratification de quarante-huit livres pour les chaises occupées par la Cour pendant son séjour et il faisait rendre le pain bénit tous les deux ans (2). L'usage du pain bénit s'est conservé et a été repris sous la Restauration, puis sous l'Empire, pour le jour de la Saint-Louis, puis de la Saint-Jacques.

Indépendamment des prônes qui étaient prêchés le dimanche par le curé et les vicaires, l'usage d'avoir des prédicateurs étrangers à la paroisse pour les stations de l'Avent et du carême s'est établi à une époque fort ancienne. Dès 1501, nous voyons que ces prédicateurs qui étaient des religieux des différents couvents étaient payés par la ville. On leur donnait habituellement 40 sous pour des ser-

(1) Il y a, dans les *Manuscrits de l'abbé Auger*, de curieux détails sur ces transformations faites par le curé Boulanger, d'accord avec Bellicard, contrôleur des bâtiments, et malgré l'opposition de plusieurs des principaux habitants de la paroisse qui ne voyaient pas avec plaisir procéder à ces exhumations qu'on fut forcé de faire la nuit et qui craignaient que cet air pestiféré n'empêchât le roi de venir. Ils alléguaient en outre que S. M. ne s'était jamais plainte de venir à pied depuis les quatre marches de la petite rue du cimetière jusqu'à l'église. Il y eut à ce sujet de nombreuses assemblées de la paroisse et les récalcitrants ne donnèrent leur assentiment qu'en apprenant que le roi approuvait les projets qui lui avaient été soumis par Marigny et Saint-Florentin. Une fois arrivé à Compiègne en 1763, le roi ne voulut pas passer par le chemin que l'on avait fait ouvrir disant qu'outre que le parvis n'était pas assez spacieux, il trouvait très indécent que des carrosses passassent dans un lieu saint, par conséquent que c'était le profaner. En même temps la reine exigea que l'on mit une barrière pour empêcher les voitures de passer devant le nouveau parvis. Tous ces travaux avaient donc été faits en pure perte. (Voir pièces justificatives.)

(2) Un arrangement entre le curé et les marguilliers règle comment seront partagés les offrandes, cierges et pains.

Non seulement le roi, mais la reine, le dauphin et les autres princes rendaient également le pain bénit. (Voir *registres de la paroisse*, 1733-1748-1750-1752, etc.)

Le suisse de la paroisse était habillé à la livrée du roi et les frais de son costume étaient payés par la caisse de la maison du roi. A la restauration, la fabrique fit revivre cet usage à l'occasion du *Te Deum* chanté pour le retour de Louis XVIII, et cette dépense fut également payée par le roi.

mons faits tous les jours pendant le Carême et 32 sous pour ceux de l'Avent (1).

Ces prédicateurs étaient choisis par l'évêque, sur la proposition des marguilliers et des gouverneurs attournés. Ces derniers soutinrent en 1666 un procès au Parlement contre l'évêque, qui avait refusé d'approuver leur choix (2). Quelques années avant, en 1642, les curés des deux paroisses s'étaient plaints de ce qu'au lieu de prêcher l'Avent et le Carême alternativement dans les deux églises paroissiales, les religieux jacobins, cordeliers, minimes et capucins, le faisaient dans leurs églises particulières. Une ordonnance du 18 février (3), leur avait donné raison contre les religieux, mais en exigeant que l'on préparât toujours aux prédicateurs dans l'une et l'autre paroisse, au temps qu'on y prêchera, une chambre convenable, pour servir de retraite, tant avant qu'après les prédications, avec feu, pain et vin et autres choses nécessaires au repos et au rafraîchissement de l'orateur.

En 1742, un ecclésiastique, originaire de Compiègne, l'abbé Claude-Louis Picart, grand vicaire et supérieur du Séminaire du Puy, auquel on doit aussi l'établissement des Frères des Ecoles chrétiennes à Saint-Jacques (4) voulut instituer une mission à Saint-Jacques devant être donnée tous les cinq ans, pendant douze à quinze jours, mission composée de trois missionnaires (5). Différentes difficultés reculérent l'exécution de ce pieux projet et la première mission fut donnée à Saint-Jacques en 1751. Cette mission fut suivie de plusieurs autres que nous ne

(1) Archives de la ville. Journal de 1507-1513 BB 14.

(2) *Bibliographie Compiègne*, n. 164.

(3) *Mss. Auger*. Liasse Saint-Antoine,

(4) V. *Les Frères des Ecoles chrétiennes à Compiègne. Bulletin de la Société*, T. III.

(5) V. acte de constitution. *Mss Auger*, 1^{re} liasse n° 11. L'abbé Picart affectait à cette fondation cent livres de rente sur des terres sises à Coudun. Il mourut le 24 novembre 1768, pendant la durée d'une des missions.

ferons que signaler et dont celle qui a laissé le plus de traces fut donnée en 1768, en présence de Mgr de Bourdeilles. En 1776, on célébra le jubilé qui venait d'être accordé par une bulle du Pape Pie VI. L'évêque revint à Compiègne pendant toute sa durée et en dirigea les exercices qui, après avoir eu lieu à Saint-Jacques, furent renouvelés à Saint-Antoine soit pendant les missions, soit pendant le jubilé ; les sermons et instructions avaient lieu trois fois par jour, à cinq heures du matin, dans la journée et le soir (1).

Pendant la mission de 1751, on planta au milieu du cimetière Saint-Jacques un calvaire ; un autre, dont une gravure de Basset nous a conservé le modèle fut élevé sur la paroisse Saint-Antoine ; pendant celle de 1768, on renouvela la confrérie du Saint-Sacrement.

Peu d'années avant, Saiget, marchand de cire et bourgeois, avait établi à Saint-Jacques, sa paroisse, les prières des Quarante Heures pendant les jours gras. Mgr de Bourdeilles, dans la première visite qu'il fit à Compiègne, en mars 1765, vint lui rendre visite pour le féliciter de sa piété à cette occasion.

Avant de clore la liste des associations ou confréries fondées en l'église de Saint-Jacques avant la Révolution, il me reste à parler de la confrérie des Pénitents de la Croix établie dans la chapelle du Saint-Sépulcre, mais M. Fr. de Roucy se propose de donner l'histoire de cette association, dont la mention trouvera d'ailleurs mieux sa place, lorsque, dans la description de Saint-Jacques, nous aurons à nous occuper des chapellenies et des bénéfices constitués dans notre paroisse, et notamment de la chapelle Saint-Pierre, fondée par Marcoul-Guyart en 1349, et de celles de Saint-Ladre et de Sainte-Catherine.

Au moment de la révolution, Saint-Jacques vit les administrateurs du district venir détruire contre ses murs et sur ses boiseries les signes de la religion et

(1). V. *Le Jubilé de 1775 à Compiègne*. Compiègne, imp. Edler 1875, in-12.

la royauté (1) Plus tard, elle fut convertie en hôpital pour les soldats malades ou blessés qui arrivaient à Compiègne par les deux rivières et par les routes de terre. En décembre 1793, l'église fut inaugurée comme Temple de la Raison et plus tard consacrée aux fêtes décadaires en l'honneur de l'Être Suprême (2)

En même temps, on y célébrait aussi les fêtes civiques et patriotiques et le 30 nivôse an VI, par exemple, elle recevait les citoyens réunis pour fêter la paix entre la France et l'Allemagne (3)

Dès avant l'époque du concordat, on avait recommencé à célébrer les fêtes du culte catholique dans Saint-Jacques et le 22 septembre 1795, l'église fut rouverte et les frais du culte faits au moyen de contributions volontaires des habitants. La première collecte semestrielle fut offerte par 388 personnes et fournit 601 livres 15 sous et 28 mines de blé (4).

Lors du concordat, l'église de Saint-Jacques reprit le rang et le titre de cure de première classe ; en 1852, elle devint le siège de l'archiprêtré de Compiègne.

Depuis cette époque, nous n'avons que quelques fêtes à mentionner pour achever l'historique de Saint-Jacques.

Le 5 juin 1814, *Te Deum* pour le retour de Louis XVIII, précédé de la remise d'une couronne civique à M. de Lancry (5).

Le 27 août 1816, bénédiction des drapeaux distribués aux troupes en présence de la duchesse d'Angoulême.

En 1817, une mission fut prêchée à l'église de

(1) Extrait d'un procès-verbal des agents du directoire du 17 août 1792 publié dans la *Picardie*, 1878 p. 373.

(2) Escuyer ; dans ses Mémoires sur Compiègne, entre dans de grands détails sur toutes les fêtes dont Saint-Jacques fut à cette époque le théâtre

(3) *Bibliographie Compiénoise*, n° 346.

(4) Archives de la paroisse.

(5) *Bibliographie Compiénoise*, n° 348.

Saint-Jacques et suivie de la plantation d'un calvaire, placé d'abord à la place de l'Hôpital et porté aujourd'hui au cimetière. Cette mission fut prêchée par les abbés Guyon, Paraudier et Rauzan (1).

Au dix-huitième siècle, les affaires de la paroisse étaient réglées en assemblées tenues dans l'église et composées des principaux habitants. C'est dans ces assemblées, convoquées au son de la cloche, que les marguilliers et le curé rendaient leurs comptes et que l'on prenait les délibérations importantes. Quelquefois l'évêque de Soissons venait présider les séances. Parmi les réunions les plus importantes dont nous ayons conservé la trace, il faut citer celle du 20 février 1756, dans laquelle le curé Boullanger rendit compte de la vente d'objets de rebut, anciens fonts baptismaux, bois des jubés, figures d'ivoire et épitaphes de cuivre (2), celles du 12 décembre 1762 et 10 mars 1763, relatives aux travaux au cimetière pour l'entrée du roi et celle de septembre 1764, pour le remplacement des anciens bancs des particuliers par des bancs neufs uniformes.

Liste chronologique des curés de Saint-Jacques.

1202. SIMON DE MESON, cleric et vicaire perpétuel, cité encore en 1208. (*Cart. de Saint-Corneille*, n° 428).

1255. THOMAS DE JONQUIÈRES (de Joncheris), donne à l'église de Saint-Corneille de Compiègne une maison qu'il possédait à Paris, sur la place de Grève. (*Cart. de Saint-Corneille* n° 402). Il était encore en fonctions en 1264.

1416. MAISTRE JUST DE LA SAUX.

.... THOMAS QUILLET.

1433. MAISTRE COSME. Il est, à cette date, adjoint à Pierre le Maire, procureur du roi au bailliage, pour veiller à l'exécution du testament de Quillet, son prédécesseur.

(1) Voir le compte rendu imprimé publié chez Escuyer et une longue et intéressante lettre de l'abbé Guyon, aux archives de la paroisse.

(2) Voir pièces justificatives.

1448. Laurent CONNEL ou LONNÉ, cité encore en 1482, mort le 1^{er} mars...

1494. Noble homme Jehan DE MONTMORENCY, protonotaire et chanoine de Senlis, encore en fonctions en 1499, devenu plus tard abbé commendataire d'Hérivaux.

Il est probable que c'était Jean II, seigneur de de Montmorency (du Chesne, *Hist. de Montmorency*, p. 245).

1499. Olivier DUMONT.

1507. Hélie DU HALLAN.

Par son testament en date du 8 juillet 1531, il a fondé un obit pour Jehan de Montmorency.

1531. Jean DAUSSEVILLE, ou DAUZEVILLE, encore curé en 1552.

1568. Mathieu BOSCHERON, chanoine de Chartres. Il donna une maison pour l'établissement d'un collège à Compiègne.

1575. Charles DUFEU (1), précédemment curé du Crucifix, nommé sur la résignation de Mathieu Boscheron. Il mourut le 23 septembre 1594 et fut enterré à Saint-Jacques, près de la chapelle de la Vierge.

1599. Arthus CHARPENTIER (2). Il exerçait encore les fonctions curiales au commencement de 1637 (3).

1637. Arthur LION, docteur de Sorbonne, mort le 5 août 1667, âgé de 73 ans. Enterré à Saint-Jacques dans la nef où se trouve son épitaphe rapportant diverses fondations faites par lui (4).

(1). De... au chevron de... accompagné en chef de deux étoiles de... et en pointe d'une gerbe de... On voit dans l'obituaire dressé en 1676, que nous publierons dans les pièces justificatives, qu'on célébrait pour lui un obit solennel le 27 septembre.

(2) D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent et en pointe d'une rose du même.

En 1627, le clergé de Saint-Jacques se composait du curé, d'un vicaire, de huit prêtres habitués et de deux coutres.

(3). Léré mentionne comme curé en 1630 Colard Périn, mort en 1664, mais ce ne peut être que le résultat d'une erreur. Peut-être aura-t-il signé des actes comme vicaire.

(4) Ce monument, ainsi que plusieurs autres dont nous parlerons plus loin, vient d'être relevé et appliqué sur le mur d'une des chapelles.

1667. La cure semble être restée vacante jusqu'en avril 1671. Les vicaires Loisel, Personne et Brugniart administrent les sacrements et signent les actes.

1671. Jacques DE BILLY (1), mort le 28 septembre 1683.

1685. Claude BOUCHER D'ESSONVILLE (2), docteur de Sorbonne, aumônier et conseiller du Roi, mort le 21 mars 1707, âgé de 55 ans, enterré dans le chœur de Saint-Jacques le 28 novembre.

1707. Simon JOANNET, mort à l'âge de 73 ans, enterré le 28 novembre 1719, dans le chœur de Saint-Jacques.

1719. Louis-Alexandre DE BAINS, nommé par les dames du Val de Grâce. Prêtre du diocèse d'Amiens, docteur en théologie, et vicaire de S. Etienne du Mont, il fut examiné par l'évêque de Soissons et refusé comme janséniste. (*V. Bibl. Comp.* n^{os} 168 et 169).

1720. Thomas LE PARQUIER, enterré le 6 janvier 1728, âgé de 59 ans, remplissait précédemment les fonctions de vicaire.

1728. Antoine PATERRE, né à Paris en 1695, de parents pauvres, originaires du Franc-Port; maître des arts de l'Université de Paris, mort le 16 février 1761, enterré à Saint-Jacques, dans la chapelle de Saint-Nicolas. C'est lui qui fit faire dans la décoration de l'église presque tous les changements que nous remarquons aujourd'hui.

A sa mort, il y eut des difficultés au sujet de la nomination de son successeur. L'abbesse du Val-de-Grâce et l'évêque de Soissons prétendaient tous deux à la nomination du curé, la première avait choisi l'abbé François de Paule MATHIEU, et l'évêque, Claude BOULANGER, vicaire depuis vingt-et-un ans. (*V. Bibl. Comp.* n^{os} 171 et 172).

(1). D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une tête de bélier, le tout du même.

(2). D'argent à trois bouches de gueules, 2 et 1.
Les premiers actes signés par B. d'Essonville, sont du 25 mars 1685; antérieurement ils sont rédigés par les vicaires François Lesguilliers, jusqu'au 1^{er} septembre 1684 et Laurent Courtois, depuis cette date.

A la suite d'un appel comme d'abus, l'abbé Boulanger resta pourvu définitivement de la cure jusqu'en 1787. Il mourut à la fin de janvier 1790 et fut enterré le 31, sous le clocher. Il avait publié en 1758 un volume de piété sous le titre du *Fidèle disciple de Jésus-Christ*, dédié à Madame Louise de France et imprimé chez Bertrand, à Compiègne.

1787. Nicolas DESBOVES, fut pourvu de la cure sur la résignation de l'abbé Boulanger. Il prêta serment à la constitution civile du clergé, reprit ses fonctions après le concordat, donna sa démission en 1813 et mourut en....

1813. Prosper DE TOURNEFORT, fut, sur la résignation du précédent, installé comme curé le 25 juillet 1813 et quitta Compiègne pour être grand vicaire de Dijon. Il fut nommé évêque de Limoges le 15 mai 1824 et mourut en 1844.

1820. Charles-Joseph THIÉBAULT, chanoine honoraire de Beauvais, installé le 30 juillet 1820, mourut le 22 novembre 1826, âgé de 58 ans et 8 mois. Charles X venait de le nommer chevalier de la Légion d'honneur, mais il n'avait pas encore prêté serment.

1827 Jean Thomas TROUVELOT, né en 1773, précédemment curé de Ressons, fut installé le 11 février 1827, par M. Gueudet, principal du collège. Démissionnaire en 1852, il mourut en avril 1857.

1852. Henri-Isidore BOURGEOIS, vicaire général de Beauvais, installé le 30 mai 1852, chevalier de la Légion d'honneur ; démissionnaire en octobre 1874, et nommé chanoine titulaire, mort à Beauvais le 15 janvier 1881, dans sa soixante-douzième année (1), enterré dans le cimetière de Compiègne.

1874. Lazare-Eugène PICART, premier vicaire de la paroisse, chanoine honoraire de Beauvais, installé le 6 décembre 1874, par son prédécesseur.

(A suivre.)

(1) L'abbé Bourgeois a, par son testament, laissé à la fabrique de Saint-Jacques la propriété d'une maison sise à Compiègne, rue de Lancry, sous la condition qu'elle serait affectée au logement des anciens curés ou vicaires, qui auraient exercé vingt ans leur ministère dans la paroisse. Ce legs a été autorisé par un décret, après avis du Conseil d'Etat.